



UAPED

Unité d'Accueil Pédiatrique pour l'Enfance en Danger

Centre Hospitalier
Intercommunal
d'Aix-en-Provence
et de Pertuis

UAPED

Notre mission :

- Un mineur victime de violences, de maltraitances ou de négligences présente une vulnérabilité intrinsèque. L'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger permet de mobiliser des ressources soignantes spécialisées en santé de l'enfant et de l'adolescent pour une prise en charge spécifique et pluridisciplinaire.
- L'audition et l'évaluation de l'enfant pourront être réunies au sein de l'hôpital avec une unité de temps évitant ainsi au mineur de potentiels sur-traumatismes liés aux interventions répétées à des fins d'investigations ou de prise en charge.

Orientation vers l'UAPED :

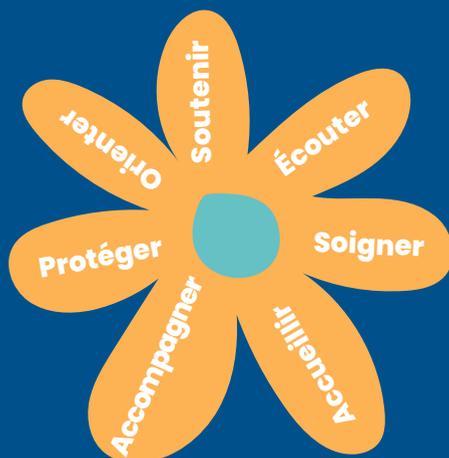
- Mineur suspect d'être victime de tout type de maltraitance.
 - Mineur victime de violences, négligences ou témoin de violences intra-familiales.
- Adressé sur réquisition dans un parcours médico-judiciaire ou orienté par un professionnel dans un parcours médical.

Les dimensions :

- **Le soin** : L'UAPED permet de faciliter la mise en place d'un parcours de soin, avec une évaluation médicale, psychologique, sociale et de l'environnement familial.

- **La procédure judiciaire** : L'enfant pourra être entendu par les services enquêteurs dans la salle d'audition du Centre Hospitalier d'Aix-en-Provence. La présence du mineur au sein de l'hôpital permettra d'articuler une prise en charge rapide, si nécessaire. La parole de l'enfant doit être recueillie par des professionnels formés, dans un lieu sécurisant, protecteur et aménagé à cet effet.

- **La protection** : L'unité s'assure que la protection du mineur soit prévue ou en cours de mise en place. L'UAPED a vocation à apporter des conseils et un appui aux professionnels de santé pour toute question liée au parcours de soins d'un mineur victime de violences ou suspect de l'être.



L'UAPED travaille en collaboration avec d'autres partenaires impliqués dans la protection de l'enfance au sein du département des Bouches-du-Rhône : le conseil départemental, le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence, les Officiers de Police Judiciaires (gendarmerie et police), la direction départementale de la Sécurité Publique et les associations *La Voix de l'enfant*, *le Cri de l'enfant* et *l'APERS*.



Pavillon des Tamaris, 1er étage.



Du **lundi** au **vendredi** de **09h00** à **16h30**

Notre équipe :

Chef de service : Dr AMMOUCHE Clément

- Infirmière cadre
- Pédiatres
- Puéricultrices
- Assistante social
- Psychologue
- Secrétaire

L'équipe de l'UAPED est en mesure de mobiliser toute autre spécialité médicale dont l'enfant pris en charge peut avoir besoin, dont :

- Médecin légiste de l'Unité Médico-Judiciaire située sur le site du CHIAP;
- Pédopsychiatre dans le cadre du conventionnement de l'équipe de liaison du CH Montperrin déjà présente au sein du service de pédiatrie du CHIAP.

Contact



04 42 33 91 13



uaped@ch-aix.fr


Centre Hospitalier
du Pays d'Aix

@HOPITALAIXPERTUIS




MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


ars
Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur


POLICE
NATIONALE


Gendarmerie
nationale


DÉPARTEMENT
BOUCHES-
DU-RHÔNE

